

Déclaration préalable
du SNUipp-FSU 40
CAPD du 10 mars 2017



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le secrétaire général,
Monsieur le chef de cabinet,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale,
Mesdames les secrétaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,

Chaque année, le mouvement interdépartemental ouvre le bal des mutations.

Les représentants du SNUipp-FSU des Landes déplorent, une fois de plus, que ce droit ne soit pas mieux respecté pour les personnels de l'Education Nationale. Dans notre département, il y a peu de chanceux ! Que ce soit pour en sortir ou pour y rentrer... Cette année encore, le taux de satisfaction y est extrêmement bas, largement en dessous du pourcentage national.

Un groupe de travail ministériel « bilan » est déjà programmé pour le 23 mars prochain afin d'améliorer la situation de certains collègues. Nous y porterons à nouveau notre exigence de voir cette question traitée en toute équité et en toute transparence, au mieux de l'intérêt des enseignants du premier degré, dont beaucoup vont devoir se résigner à sacrifier leurs aspirations professionnelles ou leur situation familiale.

Concernant les autres points de l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUipp-FSU des Landes rappelle son opposition historique à la liste d'aptitude pour les directeurs d'école, qui se retrouve depuis deux ans parfois invalidée par les décisions des commissions des postes à profil.

Le nombre sans cesse croissant de postes spécialisés et de direction vacants aux 2ème et 3ème mouvements (et donc occupés par des T1 qui n'en veulent pas) prouve bien que nos collègues ne souhaitent plus occuper ces fonctions et que les collègues, volontaires mais retoqués sur la liste d'aptitude, auraient tout autant légitimité à occuper ces postes.

L'administration doit, a minima, pouvoir assurer ses obligations réglementaires en formation à chaque néo directrice et néo directeur.

Enfin, le SNUipp-FSU 40 rappelle sa volonté de prendre en compte les barèmes avant d'étudier les demandes, pour les congés de formation également, dans un souci de transparence et d'équité.